

Schéma directeur des énergies des Îles Marquises : Une nouvelle étape franchie pour définir l'énergie de demain.

Le 26 janvier dernier, les communes de Tahuata, Fatu Hiva, Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa publiaient au journal officiel, leur **avis de publicité pour la délégation de leur service public de l'électricité**. Le mardi 9 mars, les 6 candidats retenus et admis à déposer une offre se sont vus remettre les DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) ainsi que le **SDEIM (Schéma Directeur des Énergies des Îles Marquises)**, afin qu'ils puissent concrétiser leurs offres.

Réalisé à l'échelle de l'archipel des Îles Marquises, par un cabinet d'ingénierie leader en Europe, **le SDEIM permet de prendre en compte les infrastructures actuelles, les scénarii d'évolution de la demande et les potentiels de développement d'énergies renouvelables.**

Outil indispensable pour définir l'énergie de demain et **atteindre l'objectif de 75% d'énergies renouvelables que s'est fixé le Pays pour 2030**, cette étude est le fruit d'une **réflexion commune** menée par les Îles Marquises pour améliorer leur service public de l'électricité.

LE SDEIM, UN OUTIL INDISPENSABLE D'AIDE À LA DÉCISION

À l'initiative des communes marquisiennes réunies au sein de la CODIM (Communauté des Communes des Îles Marquises) et réalisé par ARTELIA, groupe international d'ingénierie, le SDEIM propose un diagnostic approfondi de la situation actuelle, des perspectives de consommation et des opportunités de déploiement des énergies renouvelables pour aider à définir la meilleure stratégie de transition énergétique.

Capacité de production, état des infrastructures, consommation actuelle, projection des besoins d'ici 2040 et ressources énergétiques locales, le SDEIM permet aux communes de disposer des **orientations concrètes** sur leur territoire **pour atteindre leurs objectifs et proposer un service public de qualité et durable** à leurs administrés.

6 COMMUNES ET DES SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES ET LA DEMANDE...

Le SDEIM met en lumière les particularités entre chacune de ces communes, qu'ils s'agissent des infrastructures ou des besoins en énergie.

On constate en effet des **configurations des systèmes électriques variées** avec des réseaux électriques distribués à l'échelle de zones urbanisées et des micro-réseaux alimentant une vallée ou des sites isolés. En fonction du renouvellement effectué ces deux dernières décennies, **les réseaux électriques peuvent être vieillissants ou au contraire en très bon état** selon les îles ou les vallées.

En ce qui concerne la demande, on observe également des **besoins énergétiques bien différents selon les îles.**

Un travail de **projection de la demande d'ici 2040**, permet d'anticiper les besoins futurs. Outre l'évolution de la consommation d'électricité qui évolue en fonction de la démographie et des économies d'énergies réalisées par les abonnés, **les projets engagés ou en réflexion** pour chacune des îles pourront être pris en compte :

- Développement de l'habitat,
- Raccordement de nouvelles activités (scieries, usine de transformation, commerces, chambres froides...),
- Agrandissement ou développement aéroportuaire
- ...

... MAIS DES SIMILARITÉS QUANT AUX POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Si les communes des Îles Marquises présentent des spécificités en termes d'infrastructures et de besoins, elles proposent toutes de vrais potentiels de développement des énergies renouvelables. La production électrique y est aujourd'hui fortement carbonée et dépendante d'importations d'énergie fossile alors que **ces îles peuvent proposer des alternatives plus respectueuses de l'environnement** tels que l'hydroélectricité, la biomasse (Pinus), le solaire...

Comme toutes les communes de Polynésie française, elles sont ainsi **des acteurs clés pour atteindre l'objectif de transition énergétique** que s'est fixé le pays (75% d'énergies renouvelables en 2030) et ce schéma directeur permet d'identifier certaines **opportunités pour augmenter considérablement les énergies renouvelables** dans le mix énergétique.

Hiva Oa, Nuku Hiva et Fatu Hiva disposent par exemple d'une **production hydroélectrique prépondérante et déjà opérationnelle**. Pour certaines le SDEIM identifie un **potentiel d'énergie solaire** significatif et des **opportunités d'exploitation de la biomasse** (Pinus). Quant à l'énergie éolienne, elle est fortement contrainte par **l'absence de filière éolienne industrielle** déjà structurée en Polynésie française mais aussi par la morphologie des îles.

EN CONCLUSION

Selon le bureau d'études en ingénierie, les principales conclusions sont :

- **Que la transition énergétique vers un taux d'énergies renouvelables locales de 75% est envisageable et compétitive**
- **Qu'une montée en compétence des acteurs est nécessaire pour l'exploitation du futur système électrique**
 - De nouveaux moyens de production d'énergies renouvelables (Photovoltaïque, biomasse...)
 - De nouveaux moyens de stockage de l'électricité (dimensionnement, exploitation, maintenance)
 - Un pilotage du réseau plus technique (optimisation des différents moyens de production, gestion des stockages, prévision de la production en fonction de la météorologie...)

Grâce au SDEIM, les communes disposent désormais d'un outil stratégique de planification énergétique qu'elles pourront mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de transition énergétique fixés par le Pays.

ET ENSUITE ?

Pour les communes en renouvellement de délégation (Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa) ou en passage en délégation (Fatu hiva et Tahuata), **les candidats pourront s'appuyer sur cette étude pour construire leur offre**, dont la date limite de remise est fixée en juin 2021.

S'en suivra une période d'analyse des offres avant l'attribution du ou des contrats de délégation en août 2021, pour un démarrage de la gestion du service prévu au 1^{er} octobre 2021.

Les synthèses du SDEIM de chacune des communes sont disponibles sur : www.codim.pf

